

VANNES

gwened



N. 1

S O M M A I R E

EDITORIAL - par M. MARCELLIN

LE BUDGET 1976

REALISATIONS du programme Ville Moyenne

LES JARDINS : un effort à poursuivre

HOTEL DE VILLE : hier et aujourd'hui

SPORT POUR TOUS : un appel de F. Pascal

REDEVANCE de la lutte contre la pollution

VANNES au féminin

LE PALAIS DES ARTS

ACTUALITES - INFORMATIONS diverses

Éditorial

1976 sera une année de grandes transformations urbaines puis que toutes les opérations d'aménagement prévues dans le contrat « Ville Moyenne » seront lancées, à savoir :

- la construction de deux parcs de stationnement (Place de Bretagne et à l'emplacement de l'ancienne école Saint-Joseph)
- le remodelage de la Place Gambetta
- l'aménagement du port en bassin à flot
- la réalisation d'un parc d'attractions à la ferme des Marais
- le dégagement des remparts
- la restauration de la cohue et les rues piétonnes
- les espaces verts et cheminements pour piétons
- l'Etang au Duc
- l'aménagement paysager du vallon de Kercado.

En outre, d'autres travaux d'équipement se poursuivront : assainissement, eau potable (conduites et nouveau réservoir), plan de circulation...

Des constructions nouvelles, notamment dans le domaine scolaire, vont être entreprises :

- un groupe scolaire à Kercado
- une école maternelle au Groupe scolaire Lamartine à Mémur.

L'implantation d'un nouveau C.E.S. pouvant accueillir 996 élèves près de l'I.U.T., en limite de l'ensemble sportif de Kercado, est à l'étude et nous pensons que les travaux pourraient débuter en 1977.

Chaque jour les « quotidiens régionaux » apportent à nos concitoyens nouvelles et commentaires.

Notre but est différent : en publiant ce bulletin plusieurs fois par an, nous voulons faire le point sur les problèmes locaux et établir, sur le plan de l'information municipale, des liens étroits entre la population et les élus. Un certain nombre de sujets vous sont présentés dans les pages qui suivent. Dans les prochains numéros, nous nous efforcerons d'aborder progressivement tous ceux qui ont trait à la vie locale.

Raymond MARCELLIN.

Le Budget 1976

Vous payez des impôts ! Chaque année et à différentes époques vous êtes tenus de verser à votre percepteur des impôts directs.

Cette fiscalité se répartit entre :

— les impôts sur le revenu, perçus au profit de l'Etat,

— les impôts locaux destinés à équilibrer les budgets départementaux et communaux et également à participer, dans des proportions plus modestes, au budget régional. Ainsi, sur la « feuille jaune » que vous avez reçue au titre de 1975, la répartition de la taxe d'habitation (ancienne contribution mobilière) est la suivante : 46 % pour le département et 54 % pour la commune.

Le budget de la Ville de VANNES pour 1976, voté par le Conseil Municipal en Décembre 1975, s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 81,8 millions de francs.

	DEPENSES	RECETTES
Investissement :	37,7	34,1
Fonctionnement :	44,1	47,7
Total :	81,8	81,8

LES GRANDES MASSES DU BUDGET 1976
(en millions de Francs)

LES DEPENSES

Les dépenses d'une ville sont de deux catégories :

- les dépenses d'investissement,
- les dépenses de fonctionnement.

Les premières sont constituées par des acquisitions (terrains, immeubles), des travaux neufs (voies, réseaux d'eau et d'assainissement, écoles, lycées, stades, centres sociaux, bâtiments communaux...), ou encore par de grosses réparations. Elles sont financées :

- soit par des emprunts,
- soit par des emprunts et des subventions,
- soit par autofinancement, c'est-à-dire, par prélèvement sur les recettes de la commune.

Les secondes sont celles qui permettent à la ville d'assurer les divers services et prestations qu'elle met à la disposition de ses habitants. Quelques chiffres vous permettront de mieux cerner l'importance de ces dépenses :

— Enseignement	: 3 420 000 F
— Cantines scolaires	: 1 640 000 F
— Sports, Arts, Culture	: 2 800 000 F
— Collecte des ordures ménagères	: 1 622 000 F
— Production et distribution d'eau	: 3 366 000 F
— Aide sociale	: 3 800 000 F

LES RECETTES

Ces dépenses sont financées à l'aide de différentes recettes dont les impôts locaux ne représentent que 20 % de l'ensemble de celles inscrites au budget 1976.

En dehors des impôts, les ressources de la commune sont essentiellement constituées par :

— la recette de remplacement de la taxe sur les salaires (appelée encore V.R.T.S.), versée par l'Etat, et issue de la suppression de la taxe locale. Cette ressource représente également 20 % du budget.

— le produit de la taxe locale d'équipement (T.L.E.) versée par les constructeurs et de différentes autres taxes (5 % du budget), telles que la taxe sur l'électricité, la taxe sur les spectacles, la taxe sur les droits de mutation...

— les recettes fournies par les différents services municipaux : eau potable, assainissement, réputation, piscines, cantines scolaires, abattoir... prestations représentant 12 % du budget.

— diverses participations de l'Etat aux dépenses d'intérêt général.

En dehors de ces recettes dites « ordinaires », la commune a recours pour financer ses dépenses d'équipement :

- aux subventions de l'Etat et du Département,
- aux emprunts, notamment à ceux de la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'ensemble de ces recettes « extraordinaires » représente en 1976 environ 38 % des ressources de notre commune.

La réalisation du programme ville moyenne

Préserver la qualité du cadre de vie des citadins est aujourd'hui une préoccupation majeure des responsables politiques, quel que soit le niveau où s'exercent ces responsabilités : Etat, Région, Département, Commune. Ce souci a pris une importance toute particulière avec le phénomène de l'urbanisation qui a apporté son cortège de nuisances de toutes sortes (pollutions, bruit, entassement, encombrement...) surtout dans les grandes agglomérations.

Les villes moyennes sont alors apparues comme le lieu privilégié d'une certaine qualité de vie. C'est ainsi que la politique entreprise par l'Etat à partir de 1973 en faveur de ces villes s'est traduite notamment par les « Contrats d'aménagement ».

Ville de plus de 40 000 habitants, Vannes disposait de nombreux atouts pour prétendre bénéficier de cette politique, notamment l'existence d'un centre médiéval autour duquel s'est ordonné le développement de quartiers périphériques au cours des dernières années et d'un environnement immédiat de qualité (Golfe du Morbihan, campagnes de l'arrière-pays).

Le 12 décembre 1974, le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire approuvait le dossier de présentation des aménagements que la municipalité vannetaise, avec la collaboration efficace de la Direction Départementale de l'Équipement, envisageait de réaliser dans le cadre de son programme « Ville Moyenne ». Ainsi était passé entre l'Etat et la Ville de Vannes le « contrat d'aménagement » dont le contenu a été porté à la connaissance de la population grâce à la presse qui s'en est largement fait l'écho et aux plaquettes distribuées au cours de l'année passée. Ce succès couronnait de longues études préliminaires, la préparation d'un dossier nécessaire à la prise en compte de notre candidature et, enfin, la mise en place d'un dossier complet.

Après de nombreux mois nécessaires à la mise au point des avant-projets techniques (soit par des bureaux d'études, la Direction Départementale de l'Équipement, soit par les services techniques de la ville) à la coordination des diverses opérations, à la mise en place du financement... le programme « Ville Moyenne » est entré depuis quelques temps déjà dans sa phase de réalisation.

Les rues piétonnes et la restauration de la Cohue.

La création d'un plateau piétonnier dans l'intra-muros est une idée qui remonte à plusieurs années. Le programme Ville Moyenne a permis de concrétiser cette idée en prévoyant la réalisation d'une zone piétonnière tout autour de la Cathédrale dans la partie la plus ancienne de notre cité.

Toutefois, avant de remettre en état le pavage des rues piétonnes de l'intra-muros, il convenait d'y réaliser le « tout à l'égout » et de raccorder au réseau d'assainissement de la Ville. La première tranche de ces travaux, qui ont entravé la circulation pendant quelques temps, est maintenant terminée.



Lorsque le sol sera suffisamment tassé, ces rues pourront être rendues progressivement aux piétons et retrouveront ainsi leur vocation première de lieux de rencontre.

La Cohue, ancien marché couvert, doit à l'avenir constituer un point d'animation important de la Ville. Ce vieil édifice, qui a accueilli le Présidial et le Parlement de Rennes pendant son exil, se prête en effet avec bonheur aux expositions et manifestations diverses. Cette vocation ne pourra être parfaitement remplie que lorsque d'importants travaux de restauration auront été entrepris : réfection de la toiture, de la charpente, des portes d'entrée, installation de sanitaires... Ces aménagements entraîneront la fermeture de la Cohue, vraisemblablement de la mi-avril au mois de juin. Reliant la rue des Halles à la Place St-Pierre, cet édifice s'intégrera parfaitement à la zone piétonnière.

L'ensemble de ces réalisations, auxquelles viendra s'adjoindre l'opération groupée de restauration immobilière, doit permettre de donner une nouvelle vie au centre-ville, qui deviendra ainsi un pôle d'attraction pour les Vannetais.

Les parcs de stationnement et le cheminement piétonnier de la rue du 8 mai 1945

L'interdiction de certaines rues du centre à la circulation automobile suppose que l'on se préoccupe du stationnement des automobilistes qui désirent se rendre dans l'intra-muros.

Le programme Ville Moyenne a fourni l'occasion de prévoir la réalisation de deux parcs de stationnement qui ont pu être ainsi subventionnés en partie, contrairement à la règle généralement suivie en la matière.



Au Nord du centre-ville, ce sont 500 places de stationnement qui seront aménagées sur deux niveaux : 443 souterraines et 57 en surface, à proximité immédiate du Palais des Arts. Les travaux de terrassement et de dévirement du ruisseau de Rohan construction même du parking, pour laquelle les plus importantes entreprises de génie civil ont offert leur concours, débutera début Mai. Pendant la durée des travaux, un stationnement provisoire sera aménagé.

Pour faciliter l'accès au centre à partir de la Place de Bretagne, un cheminement réservé aux piétons franchira le boulevard de la Paix par un passage souterrain actuellement en construction et empruntera l'itinéraire de l'actuelle rue du 8 mai 1945. Toutefois ces aménagements ne seront réalisés que lorsque la voie Nord-Sud, reliant la rue du Capitaine Jude à la Place Maurice Marchais, sera percée.

Enfin, à l'emplacement de l'école St-Joseph, un second parc de stationnement d'une capacité d'environ 120 places est prévu. L'accès au centre tout proche se fera par la Porte Poterne. L'état d'avancement des études techniques de ce parking permet de penser que les travaux seront lancés avant le début de la saison estivale.

L'aménagement de la Place Gambetta et du Port de Plaisance.

Le remodelage de la Place Gambetta et l'aménagement d'un bassin à flot visent à mettre en valeur le site attractif du Port de Plaisance.

Les travaux du plan de circulation terminés (flots directionnels, feux tricolores, carrefours), l'entreprise chargée du délicat travail de paysage des terrasses des cafés et restaurants riverains s'est mise au travail au mois de mars. Dans quelques mois, ces surfaces pavées serviront de détente et promenade aux Vannetais et estivants qui déambuleront dans ce cadre encore agrémenté par un éclairage adéquat.



La nécessité de réaliser un bassin à flot au niveau de l'avant-port n'échappe à personne, ne serait-ce que pour une raison d'esthétique. Le programme Ville Moyenne prévoit la mise en place d'infrastructures portuaires : porte écluse, pontons d'accostage, cale de carénage... ainsi que certains aménagements annexes, notamment le dallage des quais. Ces travaux seront réalisés au cours du deuxième semestre, les études techniques menées par le Service Maritime de la Direction Départementale de l'Équipement ayant nécessité des délais assez longs. L'année prochaine, c'est donc un bassin à flot d'une capacité d'environ 200 places qui sera disponible pour les plaisanciers.

Notons enfin que sont en cours les acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de la piste cyclable côtière reliant la Place Gambetta à la presqu'île de Conleau.

Les espaces verts

Les trois dernières opérations du programme Ville Moyenne, concernent les espaces de verdure destinée à la détente et aux loisirs :

- la Ferme des Marais,
- les rives de l'Etang au Duc,
- le vallon de Kerado.

Aménagés progressivement, ces espaces viendront agrémenter notre ville ainsi que nous allons le voir dans l'article concernant les jardins à Vannes.

En définitive, après un effort de longue haleine entrepris pour doter notre cité des équipements collectifs indispensables à la satisfaction des besoins d'une population toujours croissante (infrastructures urbaines, stades, écoles, centres sociaux...), les élus municipaux entendent maintenant mettre l'accent sur les équipements propres à améliorer le cadre de vie des Vannetais. De ce point de vue, la réalisation du programme Ville Moyenne concrétise cette volonté.



Les Jardins

Vannes, par tradition Ville-Fleurie, est appelée à l'être encore davantage. Avant de présenter ce qui, demain, constituera de nouveaux espaces-verts, penchons-nous sur ce qui existe actuellement. Les jardins et espaces-verts représentent approximativement 24 hectares. Outre le jardin des Remparts, dont la renommée a franchi, à juste titre, les limites de la commune, le plateau de la Garenne, les jardins de Limur, de la Gare, de la Poste, plus les îlots et petites places ornées de pelouses et de massifs de fleurs, sont entretenus par une importante équipe de jardiniers.



Telle est la situation actuelle, mais la Ville s'attache à développer, dans les mois qui viennent, de nouveaux espaces-verts, et à rendre plus attrayants ceux qui existent déjà.

Le projet le plus important est sans conteste celui de la Ferme des Marais. Les services de la Ville ont étudié l'aménagement d'une partie des 35 hectares qui deviendront, peu à peu, un parc d'attractions et de distractions. Il est impossible de réaliser, en une seule année, la totalité du programme présenté dans le dossier Ville Moyenne.

La première tranche d'aménagement porte sur 16 ha 50 a, dont 7 ha 50 a pour la foire-exposition, qui recevra ainsi ses installations définitives. Grâce aux plantations en front de mer qui protégeront du vent, l'intérieur sera réservé à des compositions plus décoratives. La Ferme des Marais, qui jouit d'une situation exceptionnelle, entre la route de Conleau et le Golfe, deviendra un véritable terrain d'agrément et de détente, avec une attention toute spéciale accordée aux aires de jeux pour les enfants.

La partie supérieure du parking de la Place de Bretagne, et les abords aménagés du Palais des Arts, transformeront complètement l'aspect de ce secteur. Actuellement austère, avec le Palais des Arts, et les immeubles de la Trésorerie Générale et des Services Sociaux, celui-ci devrait, ensuite, offrir une des perspectives les plus dégagées de la Ville. Du Boulevard de la Paix à la rue du 11 novembre, l'œil ne rencontrera qu'un jardin aménagé. Les quelques places de surface du parking en seront d'autant masquées. Ainsi, les piétons pourront en traversant ce jardin, aller de la rue du 11 novembre à la rue Joseph Le Brix, par le cheminement piétonnier qui longera l'actuelle rue du 3 Mai 1945, sans se confronter avec la circulation automobile.

Évoquons aussi les nombreux espaces-verts de la Z.U.P. de Mémisar. Certains restent à faire, mais déjà cette zone, dont la densité d'habitants à l'hectare est bien inférieure à la moyenne nationale, offre plus de 8 ha de pelouses, qui s'ajoutent aux 24 ha déjà cités, car ils sont entretenus en partie par les services de la Ville, et en partie par ceux de l'Office Public Communal d'H.L.M.

Si les Vannetais connaissent ces endroits, sans y faire toujours attention, ils ignorent, pour beaucoup, que la plupart de ces plantations proviennent de plants cultivés par les jardiniers de la Ville.

Deux pépinières plus un emplacement en plein cœur de la cité permettent de subvenir en partie aux besoins des espaces verts.



Deux autres aires d'agrément, mais de moindre importance, seront réalisées à l'Étang au Duc, et dans le vallon de Kercado. Le long de l'Étang au Duc, une promenade avec jeux de boules, égèra ce quartier que les 11 ha de plan d'eau rendent particulièrement agréable. Les travaux seront faits sitôt que les réseaux d'assainissement auront été posés, c'est-à-dire vers le mois d'octobre.

Dans le vallon de Kercado, l'aménagement sera plus orienté vers la distraction des enfants. La réalisation prochaine du bâtiment des Allocations Familiales conditionne notre action.

Au jardin du Parc des Sports sont cultivées soit les fleurs d'été : Bégonias, Sauges, Pétunias, Œillets d'Inde, Obélis, Dahlias, Inias, Gazonias, Ficoïdes, Numphaliun, Achelantes, Alternantera..., soit les fleurs d'hiver : Pensées, Myosotis, Giroflées, Tulipes, etc...

Les deux pépinières sont celles de Roseanvec et de Pèrenno. A Roseanvec, les 8 ha, d'une ancienne plantation de bois, servent de terre de culture à des sapins, notamment à ceux qui sont vendus pour les fêtes de Noël. Lorsqu'on sait qu'il faut à un sapin de 7 à 8 ans pour obtenir sa maturité, chacun pourra comprendre qu'il y a là un travail important et de longue haleine.

A Pèrenno, sur les 3 hectares d'une pépinière de taille plus modeste, sont amenés à maturité les autres espèces d'arbres Troenes, Laurier-palmes, Peupliers, Maronniers, Tilleuls, Platanes... que l'on peut voir plus tard plantés çà et là dans différents points de la Ville. C'est également à Pèrenno qu'est gardée la réserve d'engrais naturels récupérés à l'abattoir municipal.



L'Hôtel de Ville Hier et aujourd'hui



UN PEU D'HISTOIRE...

En 1558, après que le Parlement de Bretagne eut cessé de résider à Vannes, les habitants de cette ville présentèrent à Henry II une requête pour demander que l'emplacement de l'ancienne Chambre des Comptes leur fut accordée pour y bâtir une maison de ville.

Ainsi donc Place des Lices, à l'emplacement actuel de l'immeuble de style moderne, abritant au rez-de-chaussée des commerces, s'installa la première « maison de ville » de Vannes qui servit de siège à la nouvelle administration municipale jusqu'en 1880 époque à laquelle fut décidée la construction de l'actuel Hôtel de Ville. De l'ancienne mairie, seul demeure l'escalier que l'on peut admirer encore à l'hôtel de Lamur, rue Thiers.

La construction du nouvel Hôtel de Ville fut décidée par le Conseil Municipal de l'époque présidé par le maire, Monsieur Burgault. Malgré quelques protestations, il fut édifié sur la place Napoléon et sa construction nécessita le concours de quelques 85 entrepreneurs, industriels et artistes ; certains de ces derniers occupant une place importante dans le mouvement artistique de l'époque.

Edifice classé, l'Hôtel de Ville présente aujourd'hui aux visiteurs son aspect d'origine. Toutefois, l'extension des services municipaux a nécessité quelques petites modifications internes.



Le fronton principal

Les sculptures extérieures du fronton principal sont l'œuvre du grand sculpteur Thiébault. On y trouve en particuliers les grandes cartouches où sont encastrées les plaques de marbre portant les inscriptions « Liberté, Égalité, Fraternité » et, surtout, les quatre bustes de staff ornant l'entrée principale. Ce sont les bustes d'hommes célèbres à divers titres. De gauche à droite, on y reconnaît :

- Mirabeau, homme de la Révolution.
- Thiers, Président de la III^e République.
- Lesage, écrivain du XVIII^e siècle, né à Sarzeau, auteur du « Diable boiteux » et de « Gil Blas de Santillane ».
- et enfin, Descartes, Philosophe du XVII^e siècle dont la famille était originaire d'Elven.

Le hall d'entrée et l'escalier d'honneur

Pénétrant dans l'Hôtel de Ville, vous faites face au grand escalier d'honneur. Dans le hall d'entrée se trouvent deux sculptures : Lucrèce par Endes et La Maternité par Daniel Dupuis.

Au pied de l'escalier de l'ancienne bibliothèque municipale, on peut admirer le moulage de la Statue équestre d'Olivier de Clisson, dont l'original se trouve au Château de Josselin.

En gravissant les marches de l'escalier d'honneur, on se trouve face à la grande verrière représentant le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII. Cette œuvre est due à Champigneulle qui obtint le grand prix du concours international au Palais de l'Industrie à Paris en 1885.

Le plafond vitré du même escalier est de Lemal-Raquet. Les sculptures en staff de l'ornementation de l'escalier et celles de la voûte comptent parmi les plus belles œuvres de Gruet, qui a concouru à la décoration de plusieurs salles du Louvre. Les bronzes de la loggia sont la reproduction de ceux qui ornaient l'appartement de Louis XIV à Versailles.



Les salles publiques

Les mosaïques de la galerie du premier étage ont été exécutées par Palausi. Les connaisseurs en la matière y voient un véritable chef-d'œuvre. Cette galerie conduit aux différentes salles publiques.

La salle des Fêtes tout d'abord dans laquelle les tables des Droits de l'Homme et les rétables des deux grandes cheminées sont en marbre de Côte. Cette salle est éclairée principalement par le lustre central, imposante œuvre de Felz tandis que les quatre torchères d'angle sont de Rigaudière. C'est d'ailleurs dans cette salle que se célèbrent les mariages, l'ancienne Salle des Mariages, décorée dans le même style, avant d'être convertie en bureaux il y a quelques années.

La salle du Conseil ensuite qui est le lieu de réunion du Conseil Municipal. Aux quatre angles du plafond, on retrouve les armes des quatre principales villes du Morbihan. La salle est décorée d'une murale de Louis Garin évocation de la vie des fondateurs de Vannes, les célèbres Vénètes.

Voici donc présentées en quelques mots les richesses de notre Hôtel de Ville. Ceci ne doit pas cependant faire penser qu'il s'agit là d'un Musée. La mairie est avant tout la maison de tous ceux qui appartiennent à une même communauté.



LES SERVICES MUNICIPAUX

AUJOURD'HUI

A l'exception des salles publiques, les locaux de l'Hôtel de Ville sont occupés de nos jours par une partie des services administratifs et techniques de la commune.

Traditionnellement, celle-ci assure un certain nombre de services publics. Tout d'abord, elle gère des services pour le compte de l'Etat ; c'est le cas de l'Etat-Civil, des élections, du recensement de la population. Ensuite, le Maire est tenu d'assurer l'ordre public, l'hygiène, d'entretenir le patrimoine communal (voirie, bâtiments), de contribuer au service d'aide sociale, à l'enseignement du premier degré...

Cependant, avec le phénomène de l'urbanisation, de nouveaux besoins collectifs apparaissent que les communes urbaines doivent satisfaire au mieux : emploi, logement, urbanisme, rénovation de centres-villes, animation culturelle, transports urbains...

Pour faire face à ces multiples tâches, les responsables élus doivent pouvoir s'appuyer sur une administration municipale bien structurée.

C'est ainsi que les services de la Ville de Vannes emploient actuellement environ 500 agents à temps complet. C'est à certains d'entre eux que vous pourrez avoir recours pour vos démarches administratives ou simplement pour un renseignement.

Quelques services ont en effet un contact direct et quotidien avec le public. Il a paru intéressant de vous les présenter rapidement :

Le service de l'Etat-Civil

Il s'agit là d'un service avec lequel chacun d'entre nous fait connaissance un jour ou l'autre. Parmi ses multiples attributions certaines intéressent plus particulièrement les administrés. Vous y trouverez :

- a) l'Etat-Civil proprement dit
 - enregistrement des déclarations de naissance, de décès.
 - mariages : préparation des dossiers, publication, délivrance des livrets de famille.
 - délivrance des fiches d'Etat-civil (individuelles ou familiales), des extraits d'actes (naissance, mariage, décès...)
 - certification des copies conformes, légalisation des signatures, contrôle et signature des dossiers de bourse.
- recensement des classes d'incorporation.
- inscription sur les listes électorales, tenue du fichier électoral en liaison avec le service Informatique.
- affaire agricoles, etc...

Le service de l'Urbanisme

Toute personne qui projette de construire sur le territoire d'une commune doit adresser sa demande au maire intéressé. C'est l'une des fiches de ce service d'instruire les demandes adressées au maire en vue de la délivrance du permis de construire.

La régie des eaux

La Ville gère directement le service de distribution d'eau potable à la différence de certaines autres communes qui ont concédé ce service à une entreprise privée.

Les services municipaux sont ainsi chargés de l'entretien du réseau et des installations. La Régie des eaux s'occupe plus particulièrement de la facturation de l'eau consommée par les usagers, de l'encaissement à domicile, des abonnements...

Le service du logement

C'est à ce service que doivent s'adresser les personnes qui désirent louer un appartement dans un groupe H.L.M. ou encore un logement communal. Toutes les indications utiles concernant la procédure à suivre vous y seront données.

Ces divers services vous sont ouverts chaque jour de la semaine, du lundi au vendredi inclus. Le samedi matin, une permanence est assurée à l'Etat-Civil.

SPORT POUR TOUS

**VANNETAIS, le dimanche 16 mai,
vous répondez "présent" à l'appel
du "Sport pour Tous"**

Dans le cadre de la campagne « Sport pour Tous », le Comité National Olympique et Sportif Français a imaginé d'opposer 4 villes françaises (Vannes, Quimper, Calais et Dunkerque) en un match original consistant à inviter les habitants à marcher ou à rouler à bicyclette un dimanche matin.

Pour les marcheurs, un circuit fermé de 2 km 500, fractionné de 500 m en 500 m permettra à chacun, s'il le désire, de limiter sa participation ; de même un circuit de 25 km, pour les cyclistes, sera fractionné en tronçons de 5 km.

Tous les Vannetais, du plus jeune scolaire à l'adulte le plus mûr, encore valide, auront à cœur de faire bénéficier leur ville d'un kilométrage maximum, dans la discipline de leur choix, les circuits pouvant être bouclés autant de fois qu'on le voudra dans la limite de l'horaire.

La ville gagnante sera celle dont les distances additionnées, couvertes par ses habitants, seront les plus élevées - compte tenu de la population évidemment.

Un prix de 30 000 F (3 millions anciens) récompensera la ville la plus sportive. De plus, dans chacune des 4 villes, un tirage au sort attribuera un prix de 2 000 F (200 000 A.F.) à l'un des participants, pour un voyage à deux personnes, et un prix de 1 000 F (100 000 A.F.) à un concurrent âgé de moins de 20 ans, dans la ville où la participation des jeunes aura été la plus importante.

La Ville de Vannes a choisi le dimanche 16 mai - de 8 h à 13 h pour participer à ce grand jeu national. Nous lui souhaitons bonne chance et formulons l'espoir que chacun fera de cette matinée le point de départ d'une activité sportive, au moins hebdomadaire, tellement souhaitable pour la santé de tous.

J. PASCAL.
Président du Comité Régional
Olympique et Sportif de Bretagne.

La redevance de la lutte contre la pollution

Nombreux sont certainement les Vannetais qui, à la lecture de leur dernière facture d'eau, se sont demandés ce que signifiait cette nouvelle taxe qui y figurait à raison de 0,25 F par m³ et intitulée « Redevance de lutte contre la pollution ».

Beaucoup n'y ont vu qu'une taxe supplémentaire levée par l'exploitant du service chargé de la fourniture d'eau potable à la population. Or, il n'en est rien. La Ville de Vannes, qui exploite en régie directe le service des eaux, doit reverser les sommes perçues à ce titre à l'Agence de Bassin Loire-Bretagne.

Mais pourquoi ces redevances ?

L'eau, de nos jours, est devenue ou devient un bien rare. Aussi, la loi du 16 décembre 1964 relative à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution, a créé, au niveau de chaque bassin, une agence financière, établissement public

administratif ayant pour objet d'assurer l'équilibre des besoins et ressources en eau, d'atteindre les objectifs de qualité fixés par les règlements, d'améliorer et d'accroître les ressources de la circonscription.

Pour se procurer les fonds nécessaires à la poursuite de leurs objectifs, les Agences Financières de Bassin sont autorisées à percevoir des redevances sur les personnes qui :

- soit contribuent à la détérioration de la qualité de l'eau (redevance pollution).
- soit effectuent des prélèvements sur les ressources en eau (redevance prélèvement).

C'est l'article 12 de la loi de Finances rectificative pour 1974 qui a modifié le système applicable jusqu'alors au recouvrement de la redevance pollution pour usage domestique. Dorénavant le montant de la redevance de lutte contre la pollution due aux usages domestiques de l'eau, calculée par commune, est perçue par l'exploitant du service public de distribution sous forme d'une « contre-valeur », qui s'ajoute au prix du m³ d'eau, et calculée par l'Agence de Bassin en fonction des volumes d'eau facturés aux usagers domestiques et assimilés.

Le montant des sommes facturées à ce titre doit apparaître dans le libellé de la facture d'eau sous une dénomination précisant qu'il s'agit d'une redevance de lutte contre la pollution. Il est reversé semestriellement à l'Agence de Bassin.

Ainsi, les collectivités publiques qui exploitent directement leur réseau de distribution d'eau, sont-elles astreintes au rôle de collecteur de taxes pour le compte de l'Agence. Toutefois, si leur est possible d'être rétribuée pour cette tâche à raison de 0,60 F hors taxes par facture émise. Comme l'a fait la Ville de Vannes, il est fort prévisible que les collectivités concernées vont abandonner ce droit à rétribution dont le seul effet serait de majorer d'autant cha que facture.

Ces nouveaux textes s'appliquent aux facturations faites depuis le 1^{er} janvier 1976, ce qui est le cas de celle du dernier quadrimestre 1975.

Il convient de noter pour terminer que les usagers du service des eaux dont la consommation est supérieure à 6 000 m³ et ceux qui occasionnent une pollution spéciale (par exemple, les industries agro-alimentaires), sont soumis à un autre régime. Leur redevance est calculée et perçue directement par l'Agence de Bassin.



VANNES au FÉMININ

Une page féminine, un article consacré aux activités des femmes au sein de leur ville. Cela ne vaudrait pas avoir un relai ségrégué, séparer les individus en catégories ? N'est-ce pas à écarter dans une société dont on dit qu'elle a dressé des barrières ?

Et pourtant, comment ne pas traiter un peu à part le rôle de la femme apparemment éloignée encore des postes de responsabilité où semble dominer naturellement l'homme, cependant qu'au foyer la mère, l'épouse paraissent toujours régner en souveraines.

Dans un premier temps le propos sera ici de dresser l'inventaire des activités que la cité peut offrir à toutes les femmes, au-delà même de l'activité professionnelle qu'elles exercent à l'intérieur ou en dehors de leur foyer.

De prochains articles traiteront d'une façon plus détaillée, plus approfondie de chacune des activités énumérées ici, telle ou telle association pouvant être appelée à développer dans ces colonnes les objectifs qu'elle s'est assignés.

Quelques associations féminines

Des mouvements essentiellement féminins se sont créés à Vannes, chargés de soutenir les plus faibles, de défendre un intérêt commun, d'établir des liens : *L'Association des Femmes Vannetaises* dont la présidente est Mme Houhè, 19, rue Thiers (tél. : 66-20-57).

L'Association des Veuves de Guerre présidée par Mme Le Mouroux, 9, avenue Roosevelt où elle assure une permanence (tél. : 66-37-76).

L'Association des Veuves Civiles Chefs de famille présidée par Mme Sauvet, Mme Pacoureaux, secrétaire, assure une permanence chaque jour de 15 h à 18 h (sauf le week-end) au siège de l'association, 47, rue F. Le Dressay (tél. : 66-42-30). Accueil, démarches, information, formation, conseils juridiques, loisirs...

Vannes-Accueil installée rue F. Decker (anciennement rue A. Le Pontois) où de nombreuses hôtesses reçoivent toutes les vannetaises et les femmes récemment arrivées à Vannes.

Permanences :
— le mardi et le vendredi de 14 h 30 à 16 h 30
— le dernier vendredi de chaque mois à 20 h 30

Affiliée à l'A.V.F. (Accueil des Villes de France) cette association offre des activités variées : musique, art floral, yoga, visites organisées...

La Maison de la Famille, 47, rue F. Le Dressay, gérée par l'U.D.A.F. (Union Départementale des Associations Familiales), outre l'A.V.G. et diverses associations, abrite l'A.F.V. (Association Familiale Vannetaise) dont les équipes féminines rayonnent

dans tous les quartiers de la ville et se chargent d'organiser et d'animer des manifestations telles que : Bourse aux vêtements, Semaine des 1 jeudis...

A cette même adresse, s'est installé le service de l'aide aux mères. Qui sont les aides familiales ? Tout simplement de jeunes femmes au service des mères de famille.

Les centres sociaux

D'autre part certains services fonctionnent dans la ville. Ils sont gérés par le Bureau d'Aide Sociale et la Caisse d'Allocations Familiales. Ce sont les Centres sociaux de :

— Kercado - Cité Radieuse - bât. D1 n° 71

Tél. : 66-30-70

— Mémur - Square E. Bernard (ZUP de Mémur) - Tél. : 66-41-23

Ils proposent aux vannetaises les activités les plus variées : éducation ménagère, diététique, cuisine, couture, loisirs, danse, dessin, théâtre, bibliothèque...

Une halte-garderie attenante ou à proximité offre aux mamans la possibilité d'un gardiennage de une ou deux heures pour leurs enfants de moins de 5 ans.

La formation continue

Depuis deux ans l'Education Nationale a mis sur pied des sessions de formation continue destinées aux femmes au foyer, et dont les activités éducatives s'exercent dans les disciplines les plus variées : remise à niveau des connaissances dans certaines matières (Français, Mathématiques...), expression orale, psychologie, pédagogie, cuisine, couture, mécanique... M. Blanc, Conseiller en formation continue, en est le responsable et a organisé ces cours en parfaite collaboration avec les associations vannetaises concernées et la municipalité.

Un mouvement, certes peut-être peu connu, offre aux femmes une éducation civique : l'U.F.C.S. (Union Féminine Civique et Sociale). Sa présidente en est Mme Blanc, 11, rue Corot (tél. : 66-41-66). Une autre responsable peut également être contactée : Mme Prigent, 5, rue Saint-Exupéry (tél. : 66-23-67). Toutes deux reçoivent à leur domicile.

Terminons en rappelant que les trois conseillères municipales se veulent être à l'écoute des femmes qu'elles représentent au sein même de la collectivité dans les commissions municipales auxquelles elles ont choisi d'appartenir (Affaires Sociales, Enseignement, Sports et Culture) et dans les conseils d'administration de divers établissements publics (Bureau d'Aide Sociale, Hôpital, Office d'H.L.M.).

LE PALAIS DES ARTS

SAISON 1975 - 1976

Les activités, très diverses, du Palais des Arts, doivent, selon la logique habituelle, se situer, non pas d'une année à l'autre, mais sur le cours d'une saison qui va de septembre à juillet. L'été en effet, par suite de l'attrait des distractions extérieures et surtout de la mer si proche de nous, est plus favorable aux fêtes de plein air, dont les Grandes Fêtes d'Arvor sont le sommet, désormais traditionnel.

Donc au cours de la saison qui va bientôt s'achever, le Palais des Arts a offert aux Vannetaises une gamme d'activités extrêmement variées qu'il n'est pas inutile de relater ici, car certains de nos concitoyens, de moins en moins nombreux fort heureusement, n'en sont pas encore parfaitement informés.

La place qui nous est impartie ne permet, bien entendu, qu'une nomenclature assez succincte mais à ceux qui désireraient se documenter de façon plus précise, des renseignements seront très volontiers donnés à leur demande.

Telle qu'elle est, cette récapitulation est d'ailleurs suffisamment éloquent en elle-même, puisqu'elle permet de constater que le Palais des Arts a été le cadre de 211 manifestations au cours de la saison qui s'achève.

Les spectacles

Il n'est pas inutile d'indiquer que les spectacles se comprennent sous deux formules différentes, soit qu'ils aient été « achetés » par notre régime, ce qui nous laisse alors la liberté de déterminer les prix, et un effort constant est réalisé à ce propos, notamment en ce qui concerne les scolaires et les jeunes, - soit que le théâtre est simplement mis à la disposition des troupes et compagnies qui s'y produisent ; celles-ci restent évidemment libres de fixer le prix des places. - Ceci dit, voici la saison 75-76.

Théâtre

Tout d'abord les familiers :

Tournées BARET.

qui, selon leur coutume, présenteront du théâtre de divertissement, dont plusieurs succès parisiens :

« Le Tournant » de Françoise Dorin - « Les Amants Terribles de Noël Coward » - « La Libellule » d'Aldo Nicolas - « Nina » d'André Roussin - « Oscar » de Claude Magnier - « L'Arnaqueur » de Pierrette Bruno.

Mais aussi deux « galas » : « Les Misérables » de Victor Hugo, avec Jean Marais, et pour la seconde fois à Vannes, avec un même succès : « Godspel » de John Michael Tebelak.

La C.D.O. et le Théâtre du Bout du Monde.

qui fidèles à leur tradition, s'en tiennent à des pièces dont la recherche culturelle fut toujours intéressante et parfois excellente : « L'Amante Anglaise » de Marguerite Duras - « L'Avare, Molière » - « La Journée d'une infirmière », Gatti Worms - « Le Goûter », Gatti Worms - « Les Iles Baladar », Prévert - Signer.

« Le Leçon », - « La Cantatrice Chauve », de Ionesco « L'Architecte et l'Empereur d'Assyrie », d'Arrabal, « La Flemme », de Talesnik.

Des spectacles Bernard Pradier.

« La Souricière » d'Agatha Christie.

Théâtre et Culture de Versailles.

« Anna Karénine » d'après Tolstoï, avec Ludmilla Tchérina. Cette pièce sérieuse certes, mais tout à fait remarquable n'a pas eu l'audience qu'elle méritait.

Le Théâtre Populaire de Bretagne.

dont les efforts sont intéressants, en raison de la destination particulièrement scolaire de ses spectacles qui contribuent à développer le goût du théâtre parmi les jeunes. Il nous a présenté :

« Le Moyen Age Comique », - « Le Théâtre de ses origines à nos jours ».

Les marionnettes des Ballets Libault-Estier

fantaisie charmante, pourra être reprise en notre salle, du moins nous l'espérons.



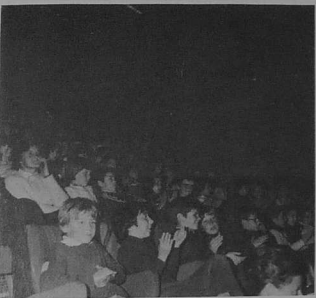
Le Théâtre amateur

n'a pas assez la faveur du public vannetais et c'est très dommage, eu égard à son caractère formateur. Du moins tenons-nous à donner tout l'appui possible aux troupes qui se produisent au Palais des Arts, notre seul regret étant qu'elles ne soient pas plus nombreuses. Leur nombre s'accroît cependant, et en cette saison nous aurons :

Les Cabaniers présentant « Les Hussards », pièce comique d'une bonne venue, jouée avec entrain.

Les Etudiants de l'I.U.T. de Vannes présentant « Les Vilains ».

Le Centre Pédagogique du Vincin présentant « Le Petit Prince ».



Le Foyer Socio Educatif Le sage qui nous a déjà présenté de très bonnes interprétations sous la direction de M. Morvan, donnera « La Grande Muraille ».

Variétés

Elles eurent beaucoup de succès :

« Les Compagnons de la Chanson », - « Georges Moustaki », - « Manitas de Plata », - « Raymond Devos » produit par le Comité Général des Fêtes, - « Les Frères Jacques », - « Guy Monfaur et Marc Bernoll », - « Guy Tudy », - et prochainement l'opérette « Phi-Phi » qui reste un succès.

Musique

Concerts et Récitals.

Outre les concerts donnés par les Jeunesses Musicales de France : « Hommage à Ravel », - « Quatre mains sur un piano » - « Orchestre de chambre Paul Kuentz », - nous avons pu applaudir : « Les Musiciens de Paris », Formation de 35 exécutants, - « Alexandre Lagoya », - « Le Trio de Berlin », - et pour sa part le Conservatoire Municipal a présenté deux auditions publiques de qualité.

Ballets - Danse.

« Ballet de Pologne », par les J.M.F., - « Ballet National du Pérou », - « Ballet National de Tchécoslovaquie », et par ailleurs, les écoles de Danse Vannetaises produiront plusieurs galas, toujours très suivis à venir en juin prochain : Ecoles jours très suivis, en juin prochain : Ecoles de Mesdames Lamoureux, Baratay-Mechin, Lebraton, Mireille Marchandou et de la N.E.F.

Cinéma

Les films suivants ont été présentés par le cinéma club :

« Le Feu Follet » - « Festival Buster Keaton » - « La Vie heureuse de Léopold Z » - « La Solitude d'un coureur de fond » - « Rak » - Programme Africain.

Conférences

« La Sicile Grecque », Sté Dante Albiéri - « Regard vers l'Inde du Nord » Francis et Georgette Dabaisieux - Dimitri Panine, « Croquants en U.R.S.S. » - Les Oiseaux de Bretagne MM. Macé et Chaucheprat - « ZaïRE, Pygmées d'Itoiri » par Bernard Courtine.

Fréquentation

Il n'y a aucune commune mesure entre les deux dernières années et celles qui les précèdent, mais si les tournées Baret et les variétés font salles comblées et même parfois archicomblées, il n'en va pas toujours de même pour des pièces plus sérieuses, plus intellectuelles peut-être, ainsi que pour les concerts, « Les Musiciens de Paris » pourtant, ont attiré une belle salle grâce, il faut le dire, et nous les en remercions, à notre Conservatoire Municipal, à certains de ses professeurs et à l'Association des parents d'élèves. Nous comptons sur l'effort de tous pour que le concert de haute qualité qui sera donné le 8 juin par le « Trio de Berlin » soit aussi un grand succès.

Expositions

Galerie du Palais des Arts

« Le Patrimoine artistique des régions du Faouët et de « Gourin » - Imprimerie Nationale - « La Femme au Musée de Vannes », - « Essai rétrospectif E. Bouhat », photographies - « L'Art Animalier », présentation des œuvres du peintre Birt et du livre du professeur Dorst - prochainement l'œuvre de « Mathurin Meheut », dessins, peintures, gravures, livres, - La Quinzaine du Livre et la Société Polymatique.

Bibliothèque

La Bibliothèque gérée avec compétence et dévouement, il faut le dire et en féliciter son personnel, fait partie intégrante des activités du Palais complètes, mais encore par son équipement qui des Arts. Et ceci, non seulement par sa destination essentielle, que la discothèque va très bientôt compléter, mais encore par son équipement qui lui permet, nous l'avons vu, de maintenir un courant d'intérêt par des expositions très éclectiques et toujours intéressantes.

« Le Morbihan au temps de la Comtesse de Ségur » « La Polynésie », photos, bijoux, bagues, tissus - « Panorama de la bande dessinée », présentation d'albums retraçant l'histoire de la bande dessinée et de ses tendances actuelles - « La Bretagne Maritime au XIXe siècles et en harmonie avec la Galerie du Palais des Arts : « Les Oiseaux ».

Manifestations diverses

Par ailleurs, le Palais des Arts, tant grâce à son théâtre qu'à la Salle des Congrès ou aux salles annexes, a permis de très nombreuses manifestations : manifestations à caractère social.



Réunion du personnel communal - réunion politique des Jeunes Giscardiens - réunion des artisans du Morbihan - Municipalité - Travailleurs Sociaux - U.C.I.V. - B.A.S. (3e âge) - A.F.V. (Opération des quatre Jaudis) - Office Communal d'H. I.M. VANNES - des mutilés du Travail et Infirmités Civiles - Donneurs de Sang Bénévoles - Comité Vannetais de Lutte contre la faim dans le monde - S.P.A. - Assises Départementales de l'U.D.R. - Amicale des Anciens Marins - Syndicat National des Services Vétérinaires - Assemblée Générale de l'U.N.A.G.I.T.A. - Venues Civiles - Services Sociaux - Mi-Carême costumée de l'A.F.V. - Remise des Prix des Maisons Fleuries - Réunion des Cadres de l'U.D.R. - Parti Communiste Français - des producteurs de Granulats - Adjointes Techniques - Journaliste sportif - Office Départemental H.L.M. et et aussi des Arbres de Noël : Ets Guyonard'h - Amicale de la Police - Comité d'entreprise des Ets TABUR Caoutchouc - Organismes sociaux - Amicale des Sapeurs-Pompiers - Personnel du Ministère des Finances - Comité d'Entreprise de la C.E.C.A.B. -

Personnel du C.A.M. - Société Mutualiste du Personnel du Ministère de l'Agriculture - Equipement E.D.F. - Centre Hospitalier Chubert - de la D. A.S.S. - Arsenal - Personnel de la Préfecture - Cheminots Vannetais - Association des A.C.P.G. et C.A.T.M. - Amicale des Routiers de l'Ouest - Comité d'entreprise de la Mutualité Sociale Agricole - Centre Psychotérique de St-Avé.

Congrès - Sessions de formation - Assemblées et Banquets - Manifestations Commerciales.

Témoin de Jéhovah - Services Sociaux - Centre de Formation des Personnels Communaux - Trésorerie Générale du Morbihan - Crédit Agricole du Morbihan.

Congrès National de la Conchiliculture - Photo - Caméra Club Vannetais - Turpin - Fédération Française Athlétique - Maison de l'Élevage - Syndicat Départemental de l'Eau - Mutualité Sociale Agricole - Coopérative Agricole du Morbihan - G. E. C.A.M. - Semi-marathon de Vannes - Auray - Fédération Française de Volley-Ball - Syndicat hôtelier - Société Polymatique - Ligue de l'Ouest de Football - Chasseurs du Morbihan - Crédit Agricole du Morbihan - ARIM - Caisse de Retraite Inter-Entreprise - Réunion Coopérative des Agriculteurs du Morbihan - Interville Sports pour tous - Ligue Vie et Santé contre la tabagie - Ets Richard Exposition de matériel - I.B.M. démonstration de matériel - U.N.A. C.I.T.A. - Ets Gousset et Fils.

Bals et Fêtes diverses

R.I.C.M. - Croix-Rouge - Comité des Fêtes de la Madeleine - Ecole de Droit - Equipement - Amicale des Sapeurs-Pompiers - V.V.U.S. - Etrier Vannetais - Crédit Agricole du Morbihan - Bal Breton Bodadeg er Sonerion - Comité Vannetais de Lutte contre la faim - la F.N.A.C.A. - Amical'ré - Personnel Municipal - Banquet du Championnat Fédéral de Gymnastique Féminine - Conférence des Secrétaires Généraux des Villes de Bretagne - Bagad er Melnerion - Concours de Bagadous - Gala de Noël A.F.V. - Championnat Corporatif de Tennis de Table.

Conclusion

On peut dire que le Palais des Arts réalise pleinement la vocation prévue par le Maire de Vannes et son Conseil. Il est ouvert à tous, la nomenclature qui précède le prouve de façon irréfutable ; elle permet de mesurer ce qui aurait manqué à notre Ville s'il n'avait pas été construit.

informations - actualités -

Une liaison aérienne régulière Vannes-Paris.

Vannes est enfin à l'instar de Lorient et Quimper reliée par voie aérienne à Paris et à Rennes. Cette ligne a été mise en service le 1er avril dernier. Le départ pour Paris est assuré tous les matins (sauf le Dimanche) à 6 h 30 avec arrivée à Paris (Orly-Ouest) à 8 h 10. Le retour de Paris se fait à 20 h 30 (sauf le Samedi soir) avec arrivée à Vannes à 22 h 10.

Depuis l'aéroport d'Orly-Ouest, la correspondance est assurée par train pour Orsay (trajet de 25 mn) et par car Air-France pour les Invalides (trajet de 30 mn). Par ailleurs, l'heure d'arrivée à Paris permet aux usagers de correspondre avec toutes les lignes qui desservent la France et l'Europe.

Il s'agit d'un essai effectué par la Compagnie Air-Inter pour une durée de deux fois six mois. La création de cette liaison quotidienne avec la capitale, due à l'action de M. MARCELLIN et du Conseil Municipal, devrait permettre à tous les Vannetais que les affaires obligent à se déplacer d'effectuer un aller-retour Vannes-Paris en une seule journée et aux plaisanciers habitant Paris de profiter pleinement de leur week-end sur le Golfe.

Renseignements : Aéro-gare de Vannes-Meucon.
Téléphone : 66.44.10

Deux nouvelles salles de sports.

Le complexe sportif de Kercado vient de s'enrichir d'un nouvel équipement : la salle d'escrime mise en service en fin d'année dernière. De dimensions 18 m x 20 m, elle est dotée de plusieurs pistes dont 3 sont munies d'un appareillage électrique.

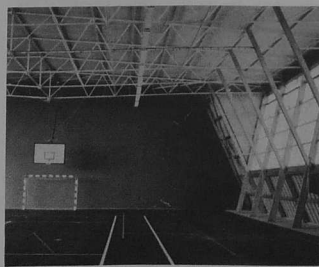
Sur la Z.U.P. de Mémimur, à proximité immédiate du C.E.S. St-Exupéry, une salle de sports de type C.O.S.E.C. (Complexe Sportif Evolutif Couvert) a été ouverte à la même époque. Les vestiaires-douches sont en cours de réalisation et devraient être achevés pour la prochaine rentrée scolaire.

Un Centre Commercial sur la Z.U.P. de Mémimur.

Au cours du second semestre de l'année 1976, les habitants de la ZUP vont voir se réaliser un de leurs souhaits les plus chers : le centre commercial qui sera édifié sur la place principale face au magasin COOP et à la pharmacie. La superficie totale des commerces sera de l'ordre de 2500 m², surfaces de stockage comprises. Cette galerie marchande constituera un facteur d'animation et la municipalité souhaite que puisse s'y implanter un débit de



tabacs dont la nécessité se fait particulièrement sentir. Par délibération du 15 décembre 1975, le Conseil Municipal a confié la réalisation de ce centre commercial à une société spécialisée dans ce genre d'opération. Toute la partie qui n'est pas dévolue à l'activité commerciale proprement dite sera aménagée par la Ville en espaces verts. Un parking d'une centaine de places y est également prévu.



Par ailleurs, un important programme de travaux intéressant les voies principales de desserte intérieure de cette zone d'habitation va être mis en œuvre. D'un montant supérieur à un million de nouveaux francs, ces aménagements amélioreront les conditions de circulation dans ce quartier.

Quant au groupe scolaire Lamartine, les travaux de construction des 5 classes maternelles et des 2 logements de fonction sont en cours et seront terminés pour la prochaine rentrée scolaire.

A la fin de l'année, la ZUP de Mémimur sera donc dotée des équipements indispensables à la vie de cette petite ville qui compte maintenant plus de 5 000 habitants. La population doit encore s'accroître : des terrains destinés à la construction de pavillons individuels sont en effet disponibles à des prix intéressants eu égard à la situation du marché foncier.

Notons enfin qu'il est vraisemblable que soit réalisée l'année prochaine la route départementale qui doit relier l'échangeur de Mémimur à la route de Pontivy. Le Conseil Municipal a confié au service des Domaines l'acquisition des terrains d'assiette de cette voie destinée au trafic de transit.

La caserne des Sapeurs-Pompiers.

A l'Ouest de la ZUP de Mémimur, s'édifie la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers qui sera terminée pour la fin de l'année. Les travaux en cours concernent les garages et les chambres de garde au-dessus des ateliers. Située en bordure de la rocade Nord, près de l'échangeur de Mémimur, elle permettra d'améliorer les conditions d'intervention des sapeurs-pompiers. Les locaux actuels pourront alors être désaffectés et leur démolition permettra par la suite de dégager une nouvelle partie des remparts.



Le passage sous le Boulevard de la Paix.



Depuis quelques temps déjà, la circulation est perturbée sur le boulevard de la Paix réduit à deux voies, du fait des travaux de construction du passage souterrain qui va permettre de relier l'actuelle rue du 8 mai 1945, futur axe de la percée Nord-Sud, à la rue du Capitaine Jude. Cet important ouvrage a nécessité des études complexes de la part des services de la Direction Départementale de l'Équipement, maître d'œuvre de l'opération. Les travaux devant être terminés pour le mois de juillet prochain, une circulation normale sera rétablie pour la période estivale.

L'opération de restauration immobilière groupée

Par délibération du 17 avril 1975, le Conseil Municipal a décidé du principe de réalisation d'une opération de restauration immobilière groupée au cœur de la vieille ville. Les études préliminaires ainsi que la direction de l'opération ont été confiées à l'ARIM Bretagne (Association de Restauration Immobilière) qui a entrepris des opérations de même genre en Bretagne : Redon, Lamballe... 500 logements anciens situés dans l'enceinte des remparts sont concernés par ce projet de rénovation dont l'objectif essentiel est d'améliorer les conditions de vie des occupants de ces logements qui bénéficieront d'aides financières. Une telle opération doit contribuer à redonner vie au centre ville au même titre que les aménagements prévus au dossier « Ville Moyenne ».

Renseignements : ARIM Bretagne
7, rue des Halles - VANNES - Tél. 54.03.47

Le problème de l'eau.

La production et la distribution d'eau potable dans une ville en développement ne manquent pas de poser de sérieux problèmes.

Actuellement, d'importants travaux de renforcement de la distribution dans le secteur Ouest de la Ville sont en cours. De nouvelles canalisations sont posées tout au long des 7 kilomètres qui séparent le château d'eau du Prat du réservoir d'équilibre qui va être édifié au Pargo. Cet ouvrage d'une capacité de 2 000 m³ sera achevé pour le début de 1977.

Pour l'avenir les services techniques de la ville se penchent sur le problème de l'alimentation en eau de l'agglomération vannetaise. Deux possibilités sont examinées : rechercher de nouveaux points de captage de l'eau dans la région vannetaise, ou se raccorder au barrage d'Arzal. La solution retenue tiendra compte du coût à engager et des conséquences techniques.

Pour l'instant la principale source d'alimentation en eau de la Ville est constituée par l'étang de Noyal. La sécheresse inhabituelle de ces derniers mois, en abaissant le niveau de l'eau, a été à l'origine de la saveur désagréable de celle-ci. En attendant la pluie qui est enfin venue, elle a dû être traitée au charbon actif, opération coûteuse mais la seule qui soit vraiment efficace.

Le plan de circulation.

Comme dans toutes les villes d'une certaine importance, les difficultés de circulation à Vannes se sont considérablement accrues ces dernières années. Dès le début des années 1970, il est apparu que les dispositions actuelles de circulation étaient insuffisantes et qu'il fallait envisager un « plan de circulation » global à l'échelle de la ville. C'est pourquoi de nouvelles dispositions de circulation ont été adoptées suite aux études menées par le Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement de Nantes. Les aménagements en découlant (la mise en place de feux et d'îlots directionnels, signalisation verticale et horizontale...) sont étendus progressivement aux différents secteurs de la ville.

En ce qui concerne la zone Nord, correspondant à la traversée de Vannes du carrefour de la Tête Noire à l'Avenue de la Marne, le plan de circulation est en place.

Les aménagements relatifs à la zone centre ont débuté par la place Gambetta et seront terminés pour la saison estivale.



La dernière tranche de ce plan de circulation concernant la zone Sud-Ouest (rue Pasteur, rue J. d'Arradon, desserte du quartier de Kercado...) sera entreprise rapidement.

Les nouvelles installations du Centre Hospitalier Chubert.

L'effort de modernisation du Centre Hospitalier se poursuit. M. MARCELLIN a inauguré le 10 Novembre 1975, les services de balnéothérapie et d'hémodialyse, ainsi que l'hélistation halisée qui permet le départ et l'arrivée des hélicoptères de jour comme de nuit.

Le service de balnéothérapie qui fonctionne depuis la fin de l'été dernier, permet une rééducation, plus aisée des handicapés, malades ou accidentés. Doté de 3 piscines, ce service possède un équipement unique en Bretagne. De son côté le service d'hémodialyse est équipé de 11 reins artificiels.

M. MARCELLIN a rappelé pour terminer que les efforts des années à venir porteront sur la modernisation de l'hospice des vieillards.



VANNES - GWENED

Responsable de la publication : R. MARCELLIN

Imprimerie COLORIMPRIM

Maquette : Roderick LAING

Photographies : P. LABOURIER - F. WERGER
"Ouest-France"

Siège de la publication : Hôtel de Ville